

MIRR

10 YEARS



DANS UN ESPRIT DE RÉCONCILIATION

.....
Les 10 premières années du ministère des Relations
avec les Autochtones et de la Réconciliation

TABLE DES MATIÈRES

Message de la première ministre	4	Création de richesses	25
Message du ministre	5	<i>Partager les recettes des jeux</i>	25
Message de la sous-ministre	6	<i>Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones</i>	25
Un nouveau départ : ministère des Affaires autochtones	7	<i>Fonds pour les nouvelles relations</i>	26
Les peuples autochtones de l'Ontario	8	<i>Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones</i>	27
<i>Profil démographique</i>	8	<i>Fonds de développement économique pour les Autochtones</i>	28
<i>Indicateurs socioéconomiques</i>	10	<i>Fonds de développement Métis Voyageur (MVDF)</i>	28
Renforcement des relations par des accords et une action	12	<i>Maintenir l'exemption de la TVH au point de vente</i>	29
<i>Des accords pour établir des relations</i>	12	<i>Partager les avantages économiques liés aux ressources</i>	29
<i>Appuyer les études postsecondaires chez les Autochtones</i>	15	<i>Investir dans l'énergie propre</i>	29
<i>Améliorer la formation axée sur les compétences</i>	15	<i>Premières Nations et Hydro One</i>	30
<i>Renforcer la relation découlant des traités</i>	15	<i>Cercle de feu</i>	30
<i>Favoriser la réconciliation avec la nation métisse de l'Ontario</i>	16	<i>Réglementation communautaire</i>	31
Appui des femmes autochtones fortes	18	Revendications territoriales et réconciliation	32
<i>Mettre fin à la violence envers les femmes autochtones</i>	18	<i>Données</i>	33
<i>Sommet national des femmes autochtones</i>	20	<i>L'entente de principe avec les Algonquins prépare le terrain pour le premier traité des temps modernes en Ontario</i>	33
<i>Améliorer l'accès aux soins de sages-femmes autochtones</i>	20	Affaires juridiques	34
Des communautés plus fortes et en meilleure santé	21	<i>Créer un système de justice réceptif et adapté à la culture</i>	34
<i>Améliorer l'accès à l'eau potable</i>	21	<i>Rapport Iacobucci</i>	35
<i>Urgences sociales</i>	21	Engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones	37
<i>Plan d'action pour la santé des Premières Nations de l'Ontario</i>	22	<i>Comprendre les séquelles des pensionnats</i>	38
<i>Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones</i>	22	<i>Combler les écarts et éliminer les obstacles</i>	38
<i>Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones</i>	22	<i>Promouvoir la culture autochtone</i>	38
<i>Secrétariat du mieux-être des jeunes et des communautés autochtones</i>	23	<i>Renouveler les relations avec les peuples autochtones</i>	39
<i>Promouvoir l'acquisition de compétences essentielles chez les jeunes Autochtones (PLAY)</i>	23	Poursuivons notre chemin	40
		Une décennie de réflexion	41

MESSAGE DE LA PREMIÈRE MINISTRE

C'est un honneur pour moi de saluer l'important travail accompli depuis la création du ministère des Affaires autochtones, devenu aujourd'hui le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation, et les énormes progrès que le ministère a réalisés pendant les dix premières années de son existence en vue d'améliorer le présent et de bâtir un avenir meilleur pour les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la province. Je commémore avec vous cet événement important non seulement à titre de première ministre, mais aussi en tant qu'ancienne ministre des Affaires autochtones.

On dit parfois qu'il faut du temps pour voir des changements positifs se produire dans la société, mais en réfléchissant à l'histoire et aux réalisations du ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation, je reconnais qu'il est possible d'accomplir de grandes choses en l'espace de dix ans seulement. Pour le ministère, cette période a été marquée par un niveau d'engagement sans précédent envers les populations autochtones et par de nombreux grands moments, parmi lesquels il y a eu la signature d'un nouvel accord politique historique qui orientera les relations entre les Premières Nations et la province, et la publication du rapport *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones*, un cadre conçu pour réaliser des changements significatifs dans la vie des Autochtones et de leurs communautés.

Le travail du ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation, et sa collaboration avec les ministères et avec les peuples autochtones et leurs dirigeants, ont permis à la province d'amorcer une période de relations fructueuses entre l'Ontario et les Autochtones. J'estime indispensable que nous poursuivions sur la lancée du ministère au cours de la dernière décennie et que nous continuions de mener à bien des changements réels et positifs avec les communautés autochtones.

J'offre au ministre Zimmer, au personnel du ministère et à nos partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, mes plus sincères félicitations à l'occasion du dixième anniversaire du ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation.

Kathleen Wynne
La première ministre



MESSAGE DU MINISTRE

Nous célébrons aujourd'hui le dixième anniversaire d'un ministère autonome et voué aux questions touchant les Autochtones. Il est donc important de jeter un regard sur ces dix années, de faire le point et de réaffirmer notre engagement.

En 2007, le ministère des Affaires autochtones était créé pour donner suite aux recommandations formulées dans le Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash portant sur les événements tragiques qui se sont déroulés au parc provincial Ipperwash. Le rapport préconisait la création d'un ministère autonome et consacré aux affaires autochtones, qui reconnaîtrait la nécessité d'établir des relations respectueuses entre le gouvernement de l'Ontario et les peuples autochtones.

À cette époque, la véritable histoire du Canada de même que les barrières systémiques et le racisme que subissaient les populations autochtones n'étaient guère reconnus. Jusqu'à tout récemment, les répercussions de la colonisation n'étaient pas enseignées dans les écoles de l'Ontario. Personne ne parlait des efforts qui ont été déployés pour assimiler et éradiquer les peuples autochtones (mentionnons qu'à cet effet la Loi sur les Indiens du gouvernement fédéral et les pensionnats indiens y ont fortement contribué) ni des séquelles que ces actions ont laissées et qui subsistent encore aujourd'hui.

La situation a commencé à changer au cours des dix dernières années. Plusieurs initiatives ont permis à tous les Canadiens de mieux prendre conscience des questions autochtones, notamment lors des travaux de la Commission de vérité et réconciliation qui ont eu, probablement, les répercussions les plus importantes. Les 94 appels à l'action de la Commission offrent aux gouvernements, aux institutions et aux particuliers une feuille de route à suivre pour pouvoir effectuer des changements significatifs.

En 2016, afin de démontrer l'importance de la réconciliation, le nom du ministère a été modifié. La réconciliation est un cheminement, et elle est fondée sur l'établissement de relations respectueuses et sur l'engagement dans une action concertée. Le travail que nous avons fait ensemble jusqu'à présent ne peut être considéré que comme un point de départ puisque que nous continuons de collaborer à cette fin avec les partenaires autochtones et tous les Ontariens.

Au cours de mes cinq années de service en tant que ministre, j'ai eu le grand plaisir de visiter presque toutes les communautés des Premières Nations de la province. J'ai parcouru en canot des lacs et des rivières, accompagné de dirigeants et de jeunes gens métis. J'ai rencontré des représentants d'organisations inuites et des membres de ces communautés. J'ai beaucoup appris sur les expériences particulières des peuples autochtones vivant en milieu urbain. Mon ministère et moi-même prenons nos responsabilités très au sérieux et abordons ce travail de manière à ce que les histoires, les expériences, les contributions et les défis uniques de tous les peuples autochtones soient mis en valeur.

À tous ceux qui ont pris part à l'histoire du ministère, à tous ceux qui nous ont fait bénéficier de leur sagesse et de leur expérience, j'exprime ma gratitude et sachez que le ministère est déterminé à tirer parti de l'élan que nous avons tous contribué à susciter pour que les dix prochaines années soient marquées par des réalisations encore plus nombreuses.



David Zimmer
Minister of Indigenous
Relations and
Reconciliation

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

À titre de sous-ministre, je compte travailler avec les gouvernements autochtones et d'autres partenaires à améliorer la vie des peuples autochtones en Ontario, à partir d'aujourd'hui et jusqu'à la septième génération. Pour cela, nous reconnaissons les effets du colonialisme et nous modifions le cours de l'histoire en marchant au même pas que les communautés et les peuples autochtones.

Le présent rapport souligne le travail que le ministère a accompli durant ses dix premières années d'existence, lorsqu'il a établi et entretenu d'importantes relations avec des partenaires autochtones, et décrit le rôle qu'il a joué dans la réconciliation menée au nom du gouvernement de l'Ontario.

Cependant, il reste encore beaucoup de travail à faire. Pour que les peuples autochtones reconnaissent la réconciliation, il faut que des efforts de collaboration durables soient déployés. En tant que fonctionnaires et citoyens engagés, nous devons continuer de nous poser les questions suivantes : Les relations et les partenariats entre les peuples autochtones et non autochtones s'améliorent-ils? Les gouvernements autochtones bénéficient-ils du soutien nécessaire pour établir le fondement qui permettra à leurs peuples de profiter des mêmes avantages que les Canadiens non autochtones? Éliminons-nous adéquatement les obstacles auxquels les peuples autochtones continuent de se heurter?

Cette dernière question est particulièrement motivante pour moi puisqu'on aborde la question des peuples autochtones qui doivent accéder aux services et aux mesures de soutien du gouvernement provincial, et en bénéficier pleinement, et qui doivent disposer de la latitude nécessaire pour concevoir et créer leurs propres services et mesures de soutien.

Les difficultés qui nous attendent existent depuis longtemps, sont de nature complexe et structurelle, et découlent de problèmes de longue date issus de politiques néfastes. Pour relever ces défis immédiats et à plus long terme, des mesures intergouvernementales de grande envergure doivent être mises en place. Étant donné que les besoins des peuples et des communautés autochtones vivant dans le Grand Nord diffèrent de ceux des Autochtones qui habitent dans des régions plus au sud et en milieu urbain, les situations géographiques particulières doivent aussi être prises en considération.

Ce n'est donc que le début des travaux qui doivent être réalisés. Les actions courageuses des peuples, des communautés, des organisations, des particuliers et des gouvernements autochtones nous ont mis sur la bonne voie.

La réconciliation se fera par l'entremise d'un ensemble d'actions individuelles, grandes et petites, et nous avons tous un rôle à jouer et des responsabilités à assumer à cet égard. J'invite mes collègues au ministère et dans l'ensemble du gouvernement à réfléchir à ce qui a été accompli au cours des dix dernières années, et à examiner ce que nous pouvons faire de plus.

En toute amitié,

Deborah Richardson

La sous-ministre des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation



UN NOUVEAU DÉPART : MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Le ministère des Affaires autochtones est établi le 21 juin 2007 dans le cadre de la réponse aux recommandations du juge Sidney B. Linden, à la suite de la *Commission d'enquête sur Ipperwash*.

Auparavant, l'Ontario disposait du Secrétariat des affaires autochtones. L'organisme devait principalement négocier et régler les obligations juridiques qui découlaient de revendications territoriales, et fournir une coordination et une orientation stratégiques ministérielles.

Établi en tant qu'entité autonome, le ministère des Affaires autochtones dispose d'importants nouveaux pouvoirs en matière de politiques et de relations, pouvoirs qui vont de pair avec la compréhension des séquelles permanentes de l'histoire coloniale du Canada et des conséquences que les politiques imposées par le passé ont toujours sur les peuples autochtones. Le ministère commence également à accroître la compétence culturelle au sein du gouvernement et à promouvoir de nouvelles relations fondées sur la collaboration avec des partenaires autochtones. Ce nouveau ministère travaille à élaborer une approche pangouvernementale visant à orienter les relations de l'Ontario avec les communautés autochtones.

Au cours de ses dix premières années d'existence, le ministère voit son rôle évoluer et s'étendre en vertu de son engagement ferme à traiter les questions autochtones et de la nécessité pour le gouvernement d'œuvrer à la réconciliation. Le ministère dirige et appuie des initiatives gouvernementales qui rejoignent les peuples et les priorités autochtones.

En 2016, le ministère change de nom et devient le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation. Ce nouveau nom reflète sa volonté de travailler avec les gouvernements, les organisations et les communautés autochtones qui représentent les intérêts des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui vivent en Ontario.

Le mandat du ministère est de renforcer les relations, d'améliorer les conditions sociales et de créer des possibilités économiques au profit des communautés autochtones de l'Ontario. À ces fins, le ministère collabore avec l'ensemble du gouvernement, les partenaires autochtones et le gouvernement fédéral.



LES PEUPLES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE



L'Ontario est la province où l'on compte la **plus importante population autochtone** au Canada (374 395)*. Le second groupe le plus important se trouve en Colombie-Britannique (270 580).



L'Ontario compte la population des **Premières Nations** la plus importante du Canada (**236 685** personnes ou **24 p. 100** de tous les membres des Premières Nations au Canada).



La province compte **120 585** personnes qui s'auto-identifient comme Métis, ce qui représente une augmentation de **40 p. 100** par rapport à 2011 et une augmentation de 64 p. 100 depuis 2006.



Comptant **3 860** personnes, les Inuits représentent **1 p. 100** de la population autochtone de l'Ontario.



De 2006 à 2016, la population autochtone de l'Ontario a **augmenté de 54 p. 100**. Deux phénomènes expliquent cette forte croissance : l'accroissement naturel et une augmentation du nombre de personnes ayant fait une déclaration volontaire de leur ascendance autochtone (Première Nation, Inuit ou Métis).



Parmi les **58 100** personnes vivant **dans une réserve** en Ontario, **93 p. 100** s'identifient comme membres des **Premières Nations**. Environ **7 p. 100** se déclarent comme étant **Métis, Inuits, autres autochtones ou non autochtones**.



En Ontario, **23 p. 100** des membres des Premières Nations vivent dans une réserve.

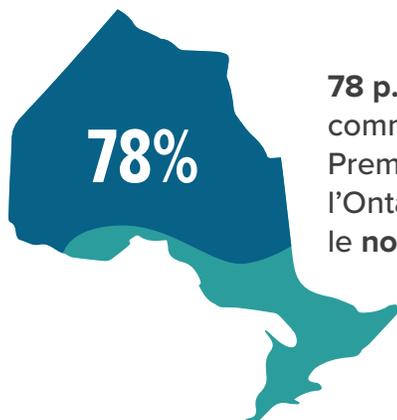
* Les chiffres concernant la population autochtone ne comprennent pas les résidents de huit réserves de Premières Nations de l'Ontario qui ont été partiellement dénombrées lors du Recensement de 2016 ou omises du recensement.

** Dans les statistiques du Recensement original, on emploie le mot « autochtone » pour désigner les membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits.



133

On compte en Ontario **133** communautés des Premières Nations, soit le **deuxième plus grand** nombre au Canada après la Colombie-Britannique (source : Chefs de l'Ontario).



78 p. 100 des communautés des Premières Nations de l'Ontario se trouvent dans le **nord de la province**.



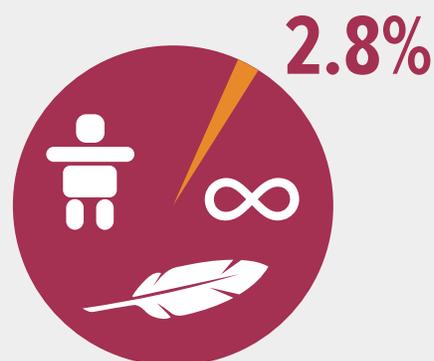
1 communauté des Premières Nations **sur 4** est une **communauté éloignée**, accessible uniquement par avion pendant l'année ou par chemin de glace en hiver. L'Ontario compte le nombre le plus élevé de communautés des Premières Nations éloignées au Canada.



En Ontario, l'**âge moyen** de la population autochtone est de **33,6 ans** tandis que celui des non-autochtones est de **40,7 ans**.



Thunder Bay est la région métropolitaine de recensement où la proportion d'Autochtones est la plus élevée au Canada (**12,7 p. 100** de la population).



Les Autochtones représentent **2,8 p. 100** de la population totale de l'Ontario.

*** Toutes les statistiques sont fondées sur une auto-identification en tant qu'Autochtone.

**** Bien que le Recensement de la population constitue la source de données la plus complète qui soit, certaines organisations autochtones remettent en question la pertinence, au point de vue culturel, de la méthodologie utilisée par Statistique Canada pour effectuer le recensement, méthode qui peut entraîner le sur-dénombrement ou le sous-dénombrement de certaines populations autochtones.

INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES

REVENU :

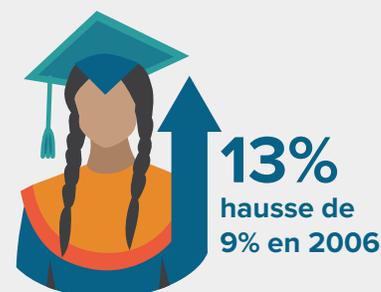
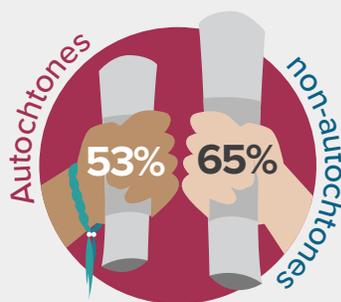


Chez les **Autochtones** de l'Ontario âgés de 25 à 64 ans, le revenu total médian est de **33 218 \$** (30 819 \$ après impôts), comparativement à **42 564 \$** chez les personnes non autochtones (37 779 \$ après impôts).

La fréquence du faible revenu chez les Autochtones de l'Ontario âgés de 25 à 64 ans est de **21 p. 100**, un taux plus élevé que celui de la population non autochtone, qui est de **13 p. 100**.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

EDUCATION



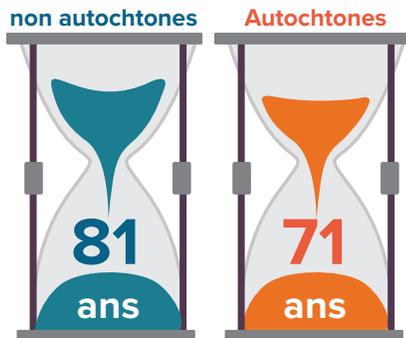
Le **taux d'achèvement des études secondaires** chez les Autochtones âgés de 20 à 24 ans est de **76 p. 100**, un taux inférieur à celui de la population non autochtone, qui est de **93 p. 100**. Pour les Premières Nations vivant dans une réserve, le taux est de **45 p. 100**.

En Ontario, une proportion de **53 p. 100** des Autochtones par rapport à **65 p. 100** chez les non autochtones (de 25 à 64 ans) a poursuivi des **études postsecondaires** (certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers, collège ou université).

Une proportion de **13 p. 100** des Autochtones de l'Ontario âgés de 25 à 64 ans détient un **diplôme universitaire**, une hausse de **9 p. 100** par rapport à 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

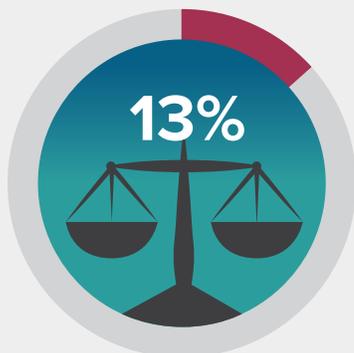
ESPÉRANCE DE VIE :



L'espérance de vie chez les Autochtones est encore **inférieure de 10 ans** à celle de la population non autochtone (71 ans comparativement à 81 ans).

Source : Statistique Canada, Statistique de l'état civil – tableaux personnalisés

INTERVENTION DU SYSTÈME JUDICIAIRE :



L'Examen indépendant des services correctionnels de l'Ontario de 2017 révèle que les Autochtones représentent environ **2 p. 100** de la population ontarienne et qu'en 2016, ils constituaient pourtant **13 p. 100** de la population carcérale provinciale. Un Autochtone sur trois a été admis dans un établissement correctionnel de l'Ontario l'an dernier, et plus de la moitié des Autochtones mis en isolement présentaient un risque de suicide. Ces deux taux dépassent ce qui est observé dans la population non autochtone.

Source : Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes



Les taux d'incarcération chez les Autochtones semblent particulièrement élevés dans le Nord de l'Ontario. En février 2017, Renu Mandhane, commissaire en chef de la Commission ontarienne des droits de la personne, a affirmé dans une entrevue à l'émission CBC News que **90 p. 100** des détenus du centre correctionnel provincial de Kenora étaient autochtones.

RENFORCEMENT DES RELATIONS PAR DES ACCORDS ET UNE ACTION

L'Ontario s'est engagé à établir des relations de gouvernement à gouvernement avec les communautés des Premières Nations et des Métis, et comprend l'importance d'engager un dialogue. Cette approche n'est pas symbolique; elle est nécessaire pour renforcer les relations établies sous le signe du respect et elle est fondamentale pour garantir que les services et les mesures de soutien répondent au mieux aux besoins des peuples et des communautés autochtones. De plus en plus, les mesures de soutien, les services et les programmes sont conçus et mis en œuvre en collaboration avec des partenaires autochtones. Dans certains cas, les initiatives qui ont été élaborées conjointement sont mises sur pied avec l'objectif d'en transférer la direction aux partenaires autochtones.

Il reste encore beaucoup de travail à faire pour rétablir des relations rompues par de nombreuses années de méfiance, de déception, de tentatives d'assimilation et de racisme systémique. C'est en fixant les modalités des relations par des ententes officielles et en nous tournant ensemble vers l'avenir par une action concrète que nous avons entrepris ce travail.

DES ACCORDS POUR ÉTABLIR DES RELATIONS

Ces dernières années, l'Ontario a signé un certain nombre d'accords de relation avec des organisations des Premières Nations et des Métis de partout dans la province afin de consolider son engagement à mieux travailler avec les populations autochtones.

En août 2015, l'Assemblée générale des chefs et le gouvernement de l'Ontario signent un **accord politique historique** qui, régi par la relation découlant des traités et la reconnaissance du droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie de leur gouvernement, établit une relation bilatérale officielle sur le plan politique.

L'accord politique engage l'Ontario et les dirigeants des Premières Nations à continuer de collaborer dans les secteurs d'intérêt commun et de priorités collectives.

L'événement annuel **Leaders in the Legislature** au cours duquel on discute d'enjeux importants lors de tables rondes est un exemple des activités entreprises à la suite de cet accord. Le dialogue ouvert et l'approche collaborative continuent de promouvoir et de renforcer la relation de gouvernement à gouvernement.

« *Bien que nous reconnaissons que des progrès sont réalisés concernant le partage des revenus tirés des ressources et d'autres questions importantes, notamment en raison de l'accord politique de 2015, nous devons aussi admettre que nous ne pouvons pas baisser la garde ni relâcher notre vigilance en ce qui a trait aux enjeux qui demeurent en suspens, mais nous devons travailler ensemble et raffermir notre volonté de continuer dans cette voie commune. Pour la prochaine décennie, nous espérons voir s'accomplir davantage de progrès avec le MRAR pour que nous puissions enfin occuper la place qui nous revient en Ontario.* »

- Isadore Day, chef régional de l'Ontario





La Political Confederacy comprend les groupes suivants : l'Association of Iroquois and Allied Indians, l'Independent First Nations Alliance, la Nishnawbe Aski Nation, l'Union of Ontario Indians, le Grand Council Treaty No 3, le conseil Mushkegowuk, les Six Nations de la rivière Grand, les Mohawks d'Akwesasne et les Chefs de l'Ontario.

En septembre 2017, l'Association of Iroquois and Allied Indians (AIAI) signe un cadre de référence avec l'Ontario. Cet accord confirme la relation de gouvernement à gouvernement et souligne la volonté qu'ont les deux parties de travailler ensemble afin de donner aux communautés de l'AIAI la capacité de prendre plus de contrôle sur les décisions en matière de protection de l'enfance et d'améliorer les soins de santé et le logement.

En août 2017, 23 Premières Nations de la Nation anichinabée, l'organisme scolaire Kinoomaadziwin et l'Ontario signent une entente historique sur l'éducation à la Première Nation chippewa de Rama. L'entente vise à encourager la réussite et le bien-être des élèves anichinabés qui évoluent dans le système d'éducation de la Nation anichinabée et le système d'éducation financé par la province.

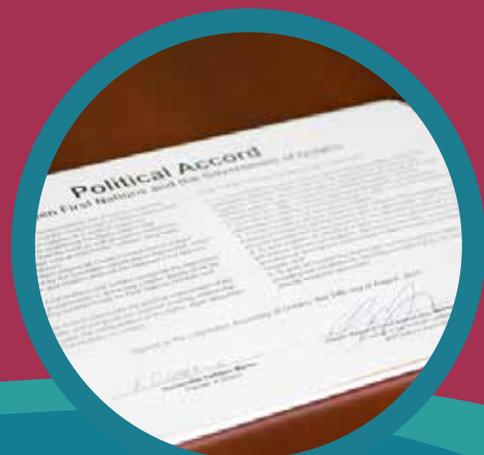
Pour pouvoir signer l'entente sur l'éducation, une Première Nation doit d'abord respecter les exigences relatives à la ratification à l'échelle communautaire et signer l'Entente sur

l'éducation de la Nation anichinabée avec le fédéral, en vertu de quoi le Canada reconnaît que les Premières Nations participantes élaboreront leurs propres lois sur l'éducation primaire, élémentaire et secondaire. Cette entente intervenue entre le gouvernement du Canada et les 23 Premières Nations participantes est aussi signée en août 2017.

Essentielle à la mise en œuvre du système d'éducation anichinabé, l'Entente sur l'éducation est le premier accord d'autonomie gouvernementale en matière d'éducation à être conclu en Ontario et le plus important au Canada. Le système d'éducation anichinabé a été conçu par les Premières Nations anichinabées afin d'offrir des programmes et des services éducatifs faisant la promotion de la langue, de la culture et de l'histoire anichinabées, dans l'intérêt des élèves anichinabés.

En réponse à la déclaration sur la santé et l'urgence de santé publique de la Nishnawbe Aski Nation en 2016, le gouvernement de l'Ontario, celui du Canada et la Nishnawbe Aski Nation créent une table de concertation et signent une charte intitulée **Charter of Relationship Principles Governing Health System Transformation**.

La charte énonce les objectifs communs et l'intention des partenaires de travailler dans un esprit de collaboration à la conception de solutions novatrices pour transformer la prestation des soins de santé et soutenir les systèmes de santé dirigés par les Premières Nations dans toutes les communautés membres de la Nishnawbe Aski Nation.



En mars 2016, la Première Nation de Nipissing et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts signent un **protocole d'entente** visant à assurer une gestion durable du doré jaune présent dans le lac Nipissing.

Le protocole d'entente vise à favoriser le rétablissement de la population de dorés jaunes et la mise en œuvre d'une loi sur les pêches dans le lac Nipissing. En 2018, l'Institut d'administration publique du Canada reconnaît les efforts de collaboration du gouvernement de l'Ontario et de la Première Nation de Nipissing en leur remettant une médaille d'or.

En mai 2014, le gouvernement de l'Ontario annonce son engagement à améliorer les résultats socioéconomiques des peuples autochtones vivant en milieu urbain.

Le plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain est alors élaboré en partenariat avec la Métis Nation of Ontario, l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres et l'Ontario Native Women's Association, avec la collaboration de communautés autochtones urbaines de partout en Ontario.

Cet important effort d'élaboration conjointe vise principalement à offrir des directives à l'ensemble du gouvernement, ainsi que des conseils aux secteurs élargis qui offrent des services aux populations autochtones, sur la façon de participer à l'élaboration de politiques et de programmes qui répondent aux besoins des communautés autochtones urbaines de la région. Le plan devrait être prêt en 2018.

En avril 2014, le gouvernement de l'Ontario et la Métis Nation of Ontario renouvellent une **entente-cadre** de cinq ans afin de faciliter la reconnaissance et l'avancement du peuple métis en Ontario, et de fournir une tribune pour discuter de questions d'intérêt commun.

Signé en 2008, l'accord-cadre renouvelé renforce la volonté de tous les partenaires de collaborer dans le but d'améliorer le bien-être des enfants, des familles et des communautés métis.



APPUYER LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES CHEZ LES AUTOCHTONES

À la suite d'un processus d'élaboration conjointe entre la province et les établissements autochtones, la Loi de 2017 sur les établissements autochtones est adoptée en Ontario. Cette loi historique reconnaît que les établissements autochtones sont un pilier du système d'éducation postsecondaire. Elle permet le transfert des fonctions de gestion du système d'éducation postsecondaire et autorise les établissements autochtones à décerner des attestations d'études postsecondaires.

Les établissements autochtones jouent un rôle important dans le système d'éducation postsecondaire en Ontario puisqu'ils offrent aux étudiants autochtones l'accès à l'enseignement et à la formation dans un milieu sécuritaire et adapté à leur culture.

AMÉLIORER LA FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES

Le programme Aboriginal Skills Advancement Program, dont la prestation est assurée par les services Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services, permet d'améliorer l'accès des diplômés aux possibilités d'emploi en lien avec l'exploitation des gisements de chromite et de minéraux dans la région du Cercle de feu. Grâce à ce programme, les élèves peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires et les crédits dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études au collège ou à l'université, ou pour se diriger vers une formation dans un métier spécialisé.



RENFORCER LA RELATION DÉCOULANT DES TRAITÉS

Le gouvernement de l'Ontario et des partenaires autochtones de partout dans la province collaborent et travaillent avec diligence en vue d'établir une action qui corresponde vraiment aux efforts que déploient les deux parties pour entretenir des relations. Le ministère collabore directement avec des partenaires au niveau de l'organisation territoriale politique dans le cadre de tables existantes et d'un engagement à un niveau élargi avec des communautés et des organisations autochtones afin d'établir et d'appuyer les efforts de **revitalisation de la relation découlant des traités**. Il a organisé une série de rencontres axées sur la relation découlant des traités, lesquelles ont fait intervenir plus de 300 participants. Ces discussions ont été une occasion pour le gouvernement de l'Ontario d'écouter ce que les divers peuples autochtones avaient à dire sur ce qu'ils connaissent et comprennent des traités. Ces actions nous aident à avancer sur la voie menant au respect de la relation découlant des traités de sorte que nous puissions nous assurer que les traités bénéficient à chacun tout en restant adaptés aux réalités contemporaines.

Élaborée par le ministère, la **Stratégie concernant les traités** favorise la connaissance des traités, un dialogue constructif et une revitalisation de la relation découlant

des traités. Elle améliore également les perspectives des peuples autochtones et les résultats à cet égard.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement de l'Ontario travaille avec des partenaires à l'élaboration d'une campagne d'éducation et de sensibilisation qui comprend les éléments suivants :

- La trousse sur les traités pour les élèves du secondaire de la Nation anichinabée, conçue comme ressource pédagogique pour la 9e à la 12e année;
- Une carte des *Premières Nations et traités* de l'Ontario. Plus de 11 000 exemplaires de la carte ont été distribués dans les écoles et parmi le grand public.
- La *Semaine de reconnaissance des traités*, qui se déroule chaque première semaine de novembre. Cette initiative a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en mai 2016 et répond aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation pour que les gouvernements sensibilisent la population aux traités, aux lois et aux politiques visant l'assimilation et le génocide culturel des populations autochtones.

En Ontario, la conclusion de traités entre les Premières Nations et la Couronne britannique remonte à 1701 et dure jusqu'à aujourd'hui (revendications territoriales des Algonquins). L'Ontario est la province canadienne qui compte le plus grand nombre et la plus grande variété de traités entre les Premières Nations et la Couronne, soit 46 traités et acquisitions de terres dans l'ensemble de la province.



En novembre 2017, il y a eu 310 événements Bibliothèque vivante dans les écoles de la province. Dans le cadre du programme Bibliothèque vivante, les enseignants invitent des intervenants à faire des présentations sur les traités dans les classes et les bibliothèques.

L'Ontario compte augmenter le nombre d'événements Bibliothèque vivante dans d'autres écoles et collectivités de l'ensemble de la province

« Il est important que les gens sachent que les traités visent plus qu'un partenaire; il s'agit d'un principe fondamental, indépendamment du fait que nous parlions de traités anciens ou modernes, et qu'ils aient été conclus dans le sud ou dans le Grand Nord. »

-Peter Ittinuar, premier député inuit et présentateur de la Bibliothèque vivante

Pour obtenir plus d'information sur les traités, veuillez consulter le site ontario.ca/traités.

FAVORISER LA RÉCONCILIATION AVEC LA NATION MÉTISSE DE L'ONTARIO

Par l'intermédiaire de travaux en cours, comme l'identification des communautés métisses historiques qui se fait conjointement avec la Métis Nation of Ontario, la province poursuit son engagement à favoriser la réconciliation avec les Métis. Guidés par l'accord-cadre bilatéral de 2014 et conformément aux obligations constitutionnelles de l'Ontario envers les Métis,



l'Ontario et la Métis Nation of Ontario travaillent ensemble au recensement des communautés métisses historiques en Ontario.

Depuis 2010, l'Ontario et la Métis Nation of Ontario examinent conjointement les rapports préparés par des historiens et des ethno-historiens professionnels indépendants, et consignent des données qui prouvent l'émergence de communautés métisses historiques répondant aux critères énoncés par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt R. c. Powley. Grâce à ce travail, la Métis Nation of Ontario et l'Ontario ont ainsi pu identifier conjointement, en août 2017, six communautés métisses historiques qui répondent aux critères de Powley en plus de la communauté métisse historique de Sault Ste. Marie, reconnue par la Cour suprême du Canada.

La Loi de 2015 sur le Secrétariat de la nation métisse de l'Ontario, qui a été adoptée par l'Assemblée législative avec l'appui de tous les partis de la province, reconnaît la gouvernance et la structure administrative de la Métis Nation of Ontario, et lui permet d'exercer ses activités de manière plus efficace en vertu des lois sur les personnes morales existantes. Le Secrétariat constitue l'organe corporatif et administratif de la Métis Nation of Ontario et est constitué en société sans but lucratif.

Le gouvernement de l'Ontario a eu le plaisir d'être invité par le Canada et la Métis Nation of Ontario à participer à un processus dirigé par le fédéral visant à élaborer une nouvelle entente-cadre tripartite sur la réconciliation. Signée le 11 décembre 2017, cette entente prévoit la tenue de débats sur l'établissement d'une relation de gouvernement à gouvernement entre la Couronne et la nation métisse de l'Ontario. Conformément à l'entente, les parties travailleront ensemble pour traiter une gamme de questions afin d'améliorer la qualité de vie des peuples métisses, notamment sur les plans de la santé, du logement, des besoins en matière d'éducation, des enfants et des jeunes. L'entente établit également un processus de négociation sur le pouvoir décisionnel dont dispose la Métis Nation of Ontario relativement à sa structure de gouvernance, et définit un protocole de consultation tripartite visant à préciser les rôles, les responsabilités et les processus des trois parties.

« En travaillant avec la Métis Nation of Ontario en tant que gouvernement et fournisseur de programmes et de services à l'intention des Métis de la province, le MRAR a accompli beaucoup de travail au cours des dix dernières années. »

-Margaret Froh, présidente, Métis Nation of Ontario

MÉTIS VOYAGEUR CANOE EXPEDITION

En mai 2017, 12 jeunes Métis de l'Ontario se sont lancés dans une expédition en canot de 2200 km en 100 jours afin de redécouvrir des routes traditionnelles empruntées par leurs ancêtres pour faire la traite des fourrures. En cours de route, les membres du groupe se sont arrêtés dans des communautés où ils ont été accueillis par des gens enthousiastes avec qui ils ont pu échanger et faire des apprentissages.

L'expédition les a menés d'Ottawa à Kenora, sur des voies navigables qui ont permis aux jeunes d'établir des liens avec leur culture, leur histoire et leur identité en tant que Métis.



APPUI DES FEMMES AUTOCHTONES FORTES

Les femmes autochtones sont de formidables forces de la nature. Résilientes, elles ont contribué à façonner leurs communautés en tant que mères, soigneuses, approvisionneuses, enseignantes et dirigeantes. Toutefois, les répercussions durables persistantes du colonialisme, la discrimination systémique et le racisme perpétuent des comportements qui mènent à la violence envers les femmes et les jeunes filles autochtones.

Au Canada, les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de violence¹. Ces statistiques alarmantes de même que la nécessité d'éliminer les causes profondes de la violence ont largement contribué à l'élaboration de la réponse du gouvernement de l'Ontario à la crise nationale.

METTRE FIN À LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES

En février 2016, l'Ontario publie, en collaboration avec des partenaires autochtones, le document *Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones*. Conçue et élaborée conjointement avec des partenaires autochtones, la stratégie est axée sur les éléments suivants :

- Sensibiliser la population et prévenir la violence;
- Fournir des programmes et des services communautaires qui tiennent compte des priorités des dirigeants autochtones et de leurs communautés;
- Veiller à ce que les jeunes et leurs familles obtiennent le soutien dont ils ont besoin pour promouvoir la guérison au sein des communautés autochtones.

La stratégie résulte d'une collaboration entre cinq organisations autochtones et plusieurs ministères : l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, l'Ontario Native Women's Association, la Métis Nation of Ontario, l'Independent First Nations Alliance, les Chefs de l'Ontario et dix ministères du gouvernement de l'Ontario. Le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation a codirigé la participation de la province dans le cadre de ces travaux, en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (aujourd'hui le ministère de la Condition féminine).

¹Shannon Brennan (2011). La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009, produit no 85 002 X au catalogue de Statistique Canada.



Depuis l'exercice 2016 2017, l'Ontario a investi 100 millions de dollars sur trois ans pour mettre en œuvre la stratégie et se concentrer sur les six principaux domaines d'action suivants :

- Soutien des enfants, de la jeunesse et des familles
- Sécurité et guérison dans les communautés
- Leadership, collaboration, harmonisation et responsabilité
- Données, recherche et mesures du rendement
- Police et justice
- Prévention et sensibilisation

En collaboration avec des partenaires autochtones, certains ministères de l'Ontario travaillent avec le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation pour accomplir des progrès importants dans la mise en œuvre des initiatives suivantes :

- Le Programme pour le bien-être des familles apporte du soutien aux familles autochtones et aide les communautés à se remettre des conséquences de la violence intergénérationnelle et des traumatismes en dépêchant des travailleurs outillés pour répondre aux besoins de premier ordre et pour dispenser des programmes communautaires fondés sur le contexte local. Le programme offre également aux communautés des possibilités de concevoir des locaux sécuritaires où les femmes, les enfants et les jeunes autochtones à risque de violence familiale peuvent recevoir, sans stigmatisation, des services holistiques adaptés à leur réalité culturelle et axés sur la prévention.
- Le programme Kizhaay Anishinaabe Niin (Je suis un homme gentil) de l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres a été étendu en passant de 5 à 24 centres de l'amitié, en plus de deux autres endroits, et a pour objectif d'aider les hommes autochtones qui suivent les programmes de guérison et les ateliers sur la prévention de la violence.
- Le ministère collabore avec des partenaires autochtones et les ministères concernés à l'élaboration et à la prestation du Programme de sensibilisation aux cultures autochtones destiné à tous les fonctionnaires provinciaux d'ici 2021. À ce jour, plus de 750 cadres supérieurs et membres du personnel ministériel ont suivi la formation.



« Les initiatives comme le programme Kizhaay Anishinaabe Niin visent à mettre fin à la violence envers les femmes et les jeunes filles autochtones en aidant les hommes autochtones à se remettre des traumatismes qu'ils ont vécus et en leur offrant des possibilités de guérison. Voilà un exemple du travail fantastique qu'accomplissent chaque jour les centres d'amitié pour améliorer la vie des Autochtones vivant dans les villes. »

- Sylvia Maracle, directrice générale, Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres



SOMMET NATIONAL DES FEMMES AUTOCHTONES

En mars 2017, le gouvernement de l'Ontario accueillait le cinquième Sommet national des femmes autochtones, qui a eu pour thème : « Renforcer l'autonomie des femmes autochtones maintenant et à l'avenir ».

L'événement a réuni environ 300 délégués inuits, métis et des Premières Nations, dont des jeunes, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Sommet est une initiative découlant de la Stratégie à long terme et constitue un engagement clé de la 2e Table ronde nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DE SAGES-FEMMES AUTOCHTONES

L'Ontario améliore l'accès à des soins culturellement adaptés pour les femmes enceintes et les enfants en appuyant un nouveau programme de services de sages-femmes autochtones et en créant dans la province six centres où des services de sages-femmes autochtones seront offerts.

Les sages-femmes autochtones fournissent une gamme complète de soins primaires de sage-femme, de services de soutien, ainsi que de services de formation communautaire et linguistique adaptés à la culture.

PROGRAMME POUR LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES DE L'OTTAWA INUIT CHILDREN'S CENTRE

Le Programme pour le bien-être des familles tient compte des solutions que les communautés ont trouvées et qui sont valables pour elles. C'est d'ailleurs ce qui explique sa réussite, selon Janice Messam, directrice du Programme au Ottawa Inuit Children's Centre, qui est l'un des 250 centres de prestation des services de la province, où des partenaires des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain collaborent à la mise en œuvre du Programme.

« Il s'agit d'une nouvelle façon pour le gouvernement d'aborder la collaboration avec les communautés autochtones. L'initiative est menée par la communauté, explique Mme Messam, et est adaptée à

nos besoins. Ce n'est pas une approche descendante qui nous est imposée. »

Le centre est un carrefour communautaire qui offre des services aux familles inuites de la région d'Ottawa depuis 2005. Depuis la mise en œuvre du Programme pour le bien-être des familles, on y a accueilli plus de 100 familles qui ont bénéficié d'une prestation personnalisée du Programme de façon à répondre aux besoins particuliers de chacune.

Même s'il y a eu des résultats positifs, Mme Messam affirme qu'il n'existe pas de solution miracle pour résoudre certains problèmes et qu'un engagement à long terme sera nécessaire pour que des mesures de soutien puissent être offertes aux membres de la communauté.

« Je considère le Programme comme un engagement à long terme pour fournir du soutien, renforcer la confiance et faire connaître aux gens des expériences positives », ajoute-t-elle.

DES COMMUNAUTÉS PLUS FORTES ET EN MEILLEURE SANTÉ

L'Ontario a entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des initiatives qui sont créés et évalués en étroite collaboration avec les communautés autochtones. La province travaille aussi à incorporer les points de vue des aînés et des jeunes autochtones dans la prise de décision de l'ensemble du gouvernement, compte tenu que la réconciliation ne peut être compartimentée. Ce n'est qu'en désapprenant les types de comportement des générations antérieures et en les remplaçant par de nouvelles relations saines que nous pourrons arriver à créer des communautés plus fortes et en meilleure santé.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Trop de membres des Premières Nations vivant dans une réserve n'ont pas accès à l'eau potable salubre et propre que les autres résidents de l'Ontario tiennent pour acquise. Dans des lettres de mandat adressées au ministre des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation et au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, la première ministre a donné des instructions aux ministres pour qu'ils travaillent, avec le gouvernement fédéral et les communautés des Premières Nations, à l'établissement d'un plan de cinq ans visant à fournir aux communautés des Premières Nations l'accès à de l'eau potable.

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique fournit des services d'ingénierie et un soutien technique,

notamment en menant sur place des évaluations des systèmes d'eau potable existants afin de favoriser la pérennité des communautés. Le ministère a aussi versé un financement destiné à assurer la formation des opérateurs ainsi que la planification de la protection des sources dans les communautés. En 2017, l'Ontario et le Canada ont annoncé l'octroi de fonds qui ont été affectés à 239 projets dans 117 communautés des Premières Nations dans l'ensemble de la province.

URGENCES SOCIALES

L'Ontario collabore avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral pour faire en sorte que les communautés éloignées reçoivent l'appui nécessaire pour gérer les urgences sociales.

En mars 2017, le conseil Mushkegowuk a été l'hôte du Sommet sur les urgences sociales de Thunder Bay, où se sont réunis des délégués de la Nishnawbe Aski Nation, du Grand conseil du Traité no 3, du conseil Mushkegowuk, de communautés éloignées indépendantes des Premières Nations, de ministères provinciaux, de ministères fédéraux et de fournisseurs de services sociaux.

L'Ontario continue de collaborer avec ses partenaires des Premières Nations pour mettre la dernière main à un protocole tripartite sur les urgences sociales qui clarifiera les rôles et les responsabilités de chaque territoire de compétence.



PLAN D'ACTION POUR LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS DE L'ONTARIO



Le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation collabore avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, lequel dirige le travail gouvernemental sur le Plan d'action pour la santé des Premières Nations de l'Ontario. Ce plan d'action vise à garantir que les peuples autochtones aient accès à des soins de santé plus adaptés sur le plan culturel et à de meilleurs résultats en matière de santé, en mettant l'accent sur le Nord de la province où les services de santé présentent d'importantes lacunes.

Le Plan d'action pour la santé des Premières Nations prévoit :

- La création de 16 équipes multidisciplinaires de soins primaires, nouvelles ou élargies, régies par les Autochtones et dirigées par les communautés, partout en Ontario. Ces équipes offriront des services et des programmes de santé primaires respectueux des valeurs culturelles à plus de 70 000 Autochtones, notamment des personnes et des familles qui vivent dans des communautés éloignées et accessibles par avion;
- Un financement direct à chacune des 133 communautés des Premières Nations en Ontario afin de renforcer l'accès à des services de soins à domicile et en milieu communautaire culturellement adaptés, notamment des visites à domicile par du personnel infirmier, de l'aide pour le bain et la préparation des repas, ou du transport pour les personnes à mobilité réduite. Les Premières Nations pourront utiliser ce financement à leur discrétion, selon les besoins reconnus.
- Le financement de 34 programmes de santé mentale et de bien-être dirigés par des

Autochtones et comprenant des volets de guérison traditionnelle, et du financement pour plus de 100 nouveaux travailleurs en santé mentale. Les programmes desserviront plus de 69 communautés des Premières Nations, ainsi que des communautés autochtones en milieu urbain dans des villes comme Toronto, Kenora, Thunder Bay, Barrie, Midland, Sudbury, Ottawa et London.

STRATÉGIE DE RESSOURCÈMENT POUR LE MIEUX-ÊTRE DES AUTOCHTONES

Lancée en 1994 et dirigée par le ministère des Services sociaux et communautaires, la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones est l'une des stratégies qui existent depuis longtemps pour soutenir des programmes de guérison et de bien-être adaptés sur le plan culturel. La stratégie permet de fournir aux personnes, aux familles et aux communautés des services et des mesures de soutien conçus et offerts par des Autochtones.

STRATÉGIE ONTARIENNE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES AUTOCHTONES

En partenariat avec le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse travaille avec ses partenaires des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones vivant en milieu urbain en vue de mettre en œuvre la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones. La stratégie vise à améliorer les résultats pour les enfants

et les jeunes autochtones en transformant l'ancien système de services en un ensemble de programmes et de services adaptés aux différences culturelles, préventifs et axés sur la communauté, qui sont conçus, fournis et régis par et pour les peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

La stratégie repose sur l'objectif voulant que les enfants autochtones soient en bonne santé, heureux, résilients, conscients de leurs cultures et de leurs langues, et épanouis en tant que personnes et membres de leurs familles, de leurs communautés et de leurs nations.

À ce jour, représentée par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, la province de l'Ontario a conclu deux ententes de relations avec le Grand conseil du Traité no 3 et Anishinabek Nation-Union of Ontario Indians pour renforcer les relations bilatérales dans le cadre de la Stratégie.

SECRETARIAT DU MIEUX-ÊTRE DES JEUNES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Au cours de l'été 2017, l'Ontario a créé le Secrétariat du mieux-être des jeunes et des communautés autochtones afin de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones, d'autres ministères et le gouvernement fédéral. Le secrétariat, qui fait partie du ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation, possède des bureaux à Toronto et à Thunder Bay.

Le secrétariat vise à promouvoir le mieux-être des communautés et des jeunes autochtones grâce à la mobilisation des partenaires autochtones et à l'élaboration conjointe d'un plan d'action. Ce plan aidera les jeunes et les communautés qui ont vécu des crises à trouver la voie du rétablissement et du bien-être.

En organisant et en optimisant le travail des ministres et des partenaires, le secrétariat vise à affecter les ressources et les efforts aux besoins les plus pressants. Le but consiste à fournir aux jeunes et aux communautés autochtones les services et les programmes dont ils ont besoin, où et quand ils en ont besoin

PROMOUVOIR L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES ESSENTIELLES CHEZ LES JEUNES AUTOCHTONES (PLAY)



L'Ontario a conclu un partenariat avec Right To Play en investissant dans l'initiative PLAY, qui canalise l'énergie du jeu pour promouvoir un mode de vie sain, l'estime de soi et les compétences de vie.

Right To Play est une organisation internationale établie au Canada qui fournit de la formation et du soutien à des mentors communautaires chargés d'offrir des programmes à l'échelle des collectivités. Les programmes sont adaptés aux besoins et aux objectifs des Premières Nations individuelles ou des organisations autochtones en milieu urbain.

L'initiative PLAY a d'abord été mise sur pied dans trois collectivités de l'Ontario. Grâce à un soutien financier provincial qui a servi à attirer de nouveaux appuis, elle est maintenant accessible aux jeunes de plus de 60 collectivités de la province.

La programmation permet de créer des espaces positifs où les jeunes peuvent jouer, échanger et s'épanouir. Elle renforce aussi les communautés en favorisant l'établissement de relations intergénérationnelles saines entre les mentors communautaires et les jeunes.

« Cette initiative fournira à nos jeunes la possibilité de bâtir des relations tout en apprenant des compétences de vie importantes. Les moyens de promouvoir la résilience et la confiance chez nos jeunes constituent une priorité pour le conseil Kenora Chiefs Advisory. »

- Joe Barnes, directeur administratif, Kenora Chiefs Advisory



RIGHT TO PLAY EN PLEINE ACTION

Le lancement de l'initiative PLAY à Whitefish River en 2011 a profondément changé la vie de Crystal McGregor. Crystal se souvient de la façon dont Candice Assiniwe, qui était alors mentore communautaire, l'a chaleureusement accueillie au sein du programme : « Nous parlions de ce qui se passait dans notre communauté et d'autres sujets dont nous voulions discuter à ce moment-là », dit-elle.

D'abord participante, Crystal a franchi un pas ambitieux en devenant chargée de programme. Après avoir suivi le programme de mieux-être et de prévention des dépendances chez les Autochtones au Collège Canadore, elle est devenue la nouvelle mentore communautaire de l'initiative PLAY. Elle dirige à la fois un programme d'activités après l'école et un programme des jeunes chefs de file, et travaille dur pour promouvoir des relations positives avec 25 jeunes participants réguliers et pour les encourager à s'exprimer.

PERFORMANCE IMPRESSIONNANTE D'ÉQUIPE ONTARIO AUX JEUX AUTOCHTONES DE L'AMÉRIQUE DU NORD DE 2017

Avec des performances exceptionnelles et 137 médailles, Équipe Ontario s'est classée en troisième place pour le nombre de médailles gagnées aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) de 2017.

Pour la première fois dans l'histoire des JAAN, l'Ontario a été l'hôte de plus de 5000 athlètes, entraîneurs et officiels autochtones de l'ensemble du Canada et des États-Unis. Les athlètes ont fièrement représenté leurs communautés, de Pikangikum à Walpole Island, et se sont affrontés dans 14 sports pour remporter 52 médailles d'or, 42 d'argent et 44 de bronze.



« Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2017 à Toronto ont permis aux athlètes et aux entraîneurs de vivre une expérience incroyable, surtout que l'Ontario était l'hôte des Jeux pour la première fois. Outre les nouveaux records brisés, les parties jouées et les médailles remportées, ces athlètes pleins de talent ont eu la chance de nouer de nouvelles amitiés et de se créer de beaux souvenirs. Je sais que chaque personne intéressée s'est sentie inspirée par le jeune autochtone qui représentait sa communauté, en particulier lors des parties de crosse, qui est le jeu du Créateur. »

- Amy DeJonge, chef des équipes de crosse masculine U16 et U19 et de crosse féminine U19 pour Équipe Ontario

CRÉATION DE RICHESSES

Au point de vue des possibilités et de la sécurité, il existe un écart dérangeant entre les populations autochtones et non autochtones, un écart créé par des générations d'abus et de trahison. Le ministère travaille avec des entrepreneurs et des dirigeants des communautés autochtones pour créer des emplois, fournir de la formation professionnelle et stimuler la création d'entreprise.

Les taux de participation de la population active sont en hausse, les taux de chômage baissent, les revenus annuels médians augmentent et un nombre accru d'entreprises autochtones affichent un bilan positif. Selon un récent sondage de Statistique Canada, les femmes autochtones possédant des grades ou des diplômes d'études postsecondaires gagnent maintenant davantage que leurs homologues non autochtones.

PARTAGER LES RECETTES DES JEUX

En février 2008, la province et les Premières Nations, par l'entremise de l'Ontario First Nations Limited Partnership (OFNLP), ont conclu l'Entente de partage des recettes de jeux. Depuis que le financement a été accordé dans le cadre de l'entente en avril 2011, l'OFNLP a reçu environ 740 millions de dollars, ce qui représente une source de revenu stable pour investir dans des priorités communautaires.

PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

En 2015, l'Ontario a lancé le Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, lequel permet aux ministères provinciaux de privilégier les sources d'approvisionnement d'appartenance autochtone.

En participant au processus d'appels d'offres de l'Ontario et en faisant affaire avec le gouvernement, les entrepreneurs autochtones acquièrent une précieuse expérience dans l'élaboration de soumissions et dans l'établissement de relations fructueuses avec des acheteurs du gouvernement. Les initiatives d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones améliorent aussi les relations du gouvernement avec les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et constituent une facette importante de la réconciliation économique.



LE PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES EN PLEINE ACTION

En mars 2017, le ministère des Transports a conclu un marché de concassage de pierre et de transport de gravier avec la Première Nation de Bearskin Lake. Dans le cadre de cet accord d'approvisionnement, 18 membres de la communauté ont obtenu un emploi et 8 autres ont reçu une formation.

« C'est de loin le meilleur partenariat auquel j'aie jamais participé. La communauté est fière de pouvoir dire que les gens de la localité peuvent maintenant exploiter seuls une installation de concassage de pierre. Si nous y sommes arrivés, c'est grâce à la souplesse et à l'ouverture de nos partenaires. »

- Tom Kamenawatamin, chef de projet

INITIATIVE DE DURABILITÉ COMMUNAUTAIRE DE LA PREMIÈRE NATION DE WHITESAND

La Première Nation de Whitesand a élaboré le projet de construction d'une centrale de cogénération alimentée à la biomasse afin d'établir un réseau de chaleur dans le cadre d'une proposition forestière communautaire.

FONDS POUR LES NOUVELLES RELATIONS

Au début de son mandat, le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation a travaillé avec ses partenaires autochtones pour concevoir un programme pouvant permettre aux collectivités et aux organisations de participer activement à des consultations intéressantes avec le gouvernement et le secteur privé.

Établi en 2008, le Fonds pour les nouvelles relations favorise le développement des compétences dans les communautés et les organisations autochtones afin de permettre un meilleur dialogue avec le gouvernement et le secteur privé.

Le fonds aide les communautés métisses et des Premières Nations ainsi que les organisations autochtones à acquérir des compétences, à créer des emplois, à établir des partenariats commerciaux et à améliorer les possibilités économiques.

Depuis la création du fonds, l'Ontario s'est engagé à y verser environ 140 millions de dollars. Le budget annuel est d'environ 14,5 millions de dollars. En 2017-2018, le ministère finance en tout 109 projets dans 158 communautés autochtones.

Le Fonds pour les nouvelles relations a permis de soutenir les efforts de Whitesand dans la réalisation du projet en réglant certains des coûts associés à son élaboration et aux autorisations nécessaires. Une fois mis sur pied, le projet devait créer une soixantaine d'emplois à temps plein et autant d'emplois saisonniers équivalant à environ 3,5 millions de dollars en salaires.



« Le projet a acquis une renommée non seulement provinciale mais aussi nationale. Il crée des emplois là où il n'y en a pas. »

- David Mackett, promoteur de l'initiative de durabilité communautaire de la Première Nation de Whitesand

PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR L'INFRASTRUCTURE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones a comblé un écart considérable dans le financement de la planification des immobilisations en fournissant un soutien flexible pour la planification, la rénovation et la construction d'immeubles communautaires.

Entre 2003 et 2017, le programme a engagé des dépenses de plus de 38 millions de dollars à l'endroit de communautés autochtones grâce à 162 subventions majeures et mineures pour l'infrastructure, notamment pour l'accès local et sûr à des établissements d'enseignement et de garde d'enfants et pour la construction de centres communautaires et de petits centres d'affaires.

ÉCOLE SECONDAIRE DENNIS FRANKLIN CROMARTY HIGH SCHOOL

En février 2017, le Conseil de l'éducation des Nishnawbe du Nord a inauguré l'école de métiers nouvellement rénovée de l'école secondaire Dennis Franklin Cromarty High School, à Thunder Bay.

Le conseil a obtenu une somme de 500 000 \$ dans le cadre du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, ce qui a suffi à rénover trois classes de l'école de métiers, où les élèves peuvent maintenant mieux se préparer à faire carrière dans les domaines de la soudure, du transport, de l'alimentation et de la nutrition.



FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LES AUTOCHTONES



« En plus d'une orientation et d'un soutien excellents de la part du personnel responsable du programme et des nouvelles amitiés qui se sont créées entre les participants, l'expérience a été très enrichissante et positive. »

- Sage Thompson, participant

L'Ontario investit jusqu'à 95 millions de dollars sur dix ans dans le Fonds de développement économique pour les Autochtones afin de soutenir la création d'emploi et la formation de base, et d'améliorer l'accès au financement.

Annoncé en 2014, le fonds vise à améliorer les possibilités économiques des entreprises, des communautés et des organisations autochtones. Le fonds continue de supprimer les principaux obstacles au développement économique, en particulier l'accès au financement et à la formation de base, grâce à trois programmes de financement : le programme du Fonds pour les entreprises et les communautés, le programme de subventions pour la diversification économique et le programme de subventions pour les partenariats régionaux. Le fonds a permis d'appuyer 81 projets depuis sa création.

ANISHINABEK EMPLOYMENT AND TRAINING SERVICES (AETS)

L'organisme AETS de services de formation et d'emploi de Thunder Bay a reçu une aide financière de 250 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement économique pour les Autochtones afin d'offrir un programme visant à préparer les participants à suivre des apprentissages incorporant des compétences essentielles, une formation préemploi, une formation de manœuvre en construction et une préparation aux entrevues.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT MÉTIS VOYAGEUR (MVDF)

L'Ontario versera un maximum de 30 millions de dollars sur dix ans au Fonds de développement Métis Voyageur, organisme de prêts de développement qui offre des prêts et des subventions à des entreprises métisses. Le fonds vise à aplanir les obstacles auxquels sont confrontés les personnes, les communautés et les entreprises métisses pour obtenir le financement nécessaire au développement économique, et constitue une nouvelle source de financement de développement pour les entrepreneurs métis.

Depuis sa création en 2012, le fonds a versé plus de 18 millions de dollars en prêts et contributions, a permis d'obtenir plus de 16 millions de dollars de financement supplémentaire et a aidé à créer ou à maintenir plus de 340 emplois en Ontario.

MONARCH STABLES

L'entreprise Monarch Stables offre des services de pension, 32 acres de sentiers d'équitation et des œufs frais produits à la ferme. Sarah Duval, propriétaire, a acheté l'entreprise en 2016 et grâce au financement du MVDF, a été en mesure de financer l'exploitation de l'écurie et l'achat de matériel agricole.

« Il est plus facile de déplacer des balles de foin de 500 livres avec un tracteur qu'à la main. Le MVDF a complètement changé ma vie. »

- Sarah Duval, propriétaire



MAINTENIR L'EXEMPTION DE LA TVH AU POINT DE VENTE

Lors du passage à la taxe de vente harmonisée (TVH), en 2010, l'Ontario a collaboré avec les Premières Nations afin d'accorder aux Indiens inscrits, aux bandes indiennes et aux conseils de bande une exemption de la composante provinciale de la TVH au point de vente pour leurs achats de biens et de services admissibles effectués en dehors des réserves.

PARTAGER LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES LIÉS AUX RESSOURCES

L'Ontario s'engage à travailler avec ses partenaires autochtones pour trouver des moyens de combler les écarts socioéconomiques et d'accroître la participation dans le secteur des ressources en favorisant les possibilités de partage des avantages économiques liés aux ressources.

En 2017, avec l'appui du ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère du Développement du Nord et des Mines ont collaboré avec des organisations des Premières Nations afin de promouvoir l'établissement collaboratif du partage des revenus liés aux ressources dans les secteurs forestier et minier. La rétroaction tirée de ces discussions contribue à orienter les prochaines étapes relatives à cette initiative.

INVESTIR DANS L'ÉNERGIE PROPRE

Un partenariat conclu entre Ontario Power Generation et la Première Nation crie de la Moose a eu pour résultat la production de 438 MW d'électricité propre et renouvelable, soit suffisamment pour alimenter plus de 300 000 foyers. Au coût de 2,6 milliards de dollars, le projet hydroélectrique de la partie inférieure de la Mattagami a doublé la capacité de quatre centrales existantes situées sur la rivière Mattagami, qui se déverse dans la baie James.

Au plus fort de la construction, 1600 personnes ont travaillé au projet, y compris plus de 250 Autochtones. La Première Nation crie de la Moose détient une participation de 25 p. 100 dans le projet.



PREMIÈRES NATIONS ET HYDRO ONE



En juillet 2016, la province et les Premières Nations de l'Ontario, représentées par l'Assemblée générale des chefs, ont annoncé un accord de principe selon lequel la province vendrait aux Premières Nations, pour leur profit collectif, un maximum d'environ 15 millions d'actions ordinaires de Hydro One Limited, en fonction de leur degré de participation, et verserait des capitaux d'un montant allant jusqu'à 45 millions de dollars en espèces.

En janvier 2018, la province a annoncé qu'elle avait vendu environ 2,4 p. 100 des actions ordinaires de Hydro One Limited alors en circulation à OFN Power Holdings LP, société en commandite appartenant à 100 p. 100 à Ontario First Nations Sovereign Wealth LP, qui, elle, appartient à 129 Premières Nations de l'Ontario. La province a aussi versé des capitaux de démarrage s'élevant à environ 29 millions de dollars en espèces dans un nouveau fonds d'investissement qui appartient à 100 p. 100 à Ontario First Nations Sovereign Wealth LP. La transaction permet à la province de s'acquitter de l'engagement pris dans le cadre de l'accord de principe et fournira aux Premières Nations des possibilités intéressantes de création de richesses collectives et de développement économique.

Cette transaction sans précédent reflète fidèlement l'esprit de l'accord politique visant à renforcer les relations de l'Ontario avec les Premières Nations.

CERCLE DE FEU



L'exploitation minérale de la région du Cercle de feu, en Ontario, offre des capacités de production de chromite multigénérationnelles et d'importantes quantités de nickel, de cuivre et de platine.

Par l'entremise du Secrétariat du développement du Cercle de feu, le ministère du Développement du Nord et des Mines collabore avec tous les ordres de gouvernement, des partenaires autochtones et l'industrie pour stimuler le développement responsable et durable de la région.



Depuis 2011, l'Ontario a versé plus de 114,3 millions de dollars à des communautés et conseils tribaux pour soutenir les activités de préparation communautaire et de renforcement des capacités qui les aideront à se préparer à des projets d'exploitation minière et à d'autres possibilités de développement.

En août 2017, la première ministre a annoncé le plan de la province visant à soutenir les Premières Nations de Webequie, de Marten Falls et de Nibinamik dans la planification et la construction de routes d'accès toutes saisons dans leurs communautés et dans la région du Cercle de feu.

En octobre 2017, le gouvernement du Canada et de l'Ontario ont annoncé un investissement conjoint d'un maximum de 69,2 millions de dollars pour

l'installation d'environ 880 kilomètres de nouveau câble à fibres optiques dans cinq communautés des Premières Nations membres de Matawa et accessibles par avion dans la région du Cercle de feu du Nord de l'Ontario, la province devant verser une contribution maximale de 30 millions de dollars à Matawa First Nations Management Inc.

L'Ontario travaille avec les communautés de la région et le gouvernement fédéral pour promouvoir le mieux-être et la préparation communautaires, y compris par l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des routes d'hiver.

WATAYNIKANEYAP POWER

L'Ontario a choisi Wataynikaneyap Power LP, partenariat réunissant 22 communautés des Premières Nations et la société Fortis Ontario, fournisseur de services de transmission, pour relier au réseau électrique provincial 16 communautés éloignées des Premières Nations qui dépendent actuellement du diesel.

Une fois terminé, le projet fournira de l'électricité propre à plus de 10 000 habitants de ces communautés éloignées du Nord-Ouest de l'Ontario.



RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

Le gouvernement tient à poursuivre le dialogue avec les communautés des Premières Nations et les leaders du tabac. Depuis 2012, le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation et le ministère des Finances travaillent avec deux communautés des Premières Nations, la Première Nation chippewa de la Thames et le Conseil des mohawks d'Akwesasne, dans le cadre d'un projet pilote relatif à l'autoréglementation du tabac dans les réserves et au partage des revenus. Ils ont aussi élargi le cercle des conversations pour inclure d'autres communautés et organisations des Premières Nations.

En juillet 2017, l'Ontario a conclu une entente de principe avec la Première Nation chippewa de la Thames afin de soutenir la croissance et la prospérité des communautés et de faire avancer le projet d'autoréglementation. En décembre 2017, l'Ontario a conclu une entente similaire avec le Conseil des mohawks d'Akwesasne.

De plus, la province a conclu une entente de principe avec la Nation anichinabée, qui représente 40 communautés, concernant la réglementation du tabac et de l'essence et le partage des revenus.

La collaboration visant à établir une réglementation communautaire du tabac forme la base d'une relation mutuellement avantageuse pour la province et les communautés des Premières Nations. Une telle coopération renforce les relations et la confiance, favorise le développement économique et la diversification des communautés des Premières Nations et améliore la certitude des entreprises quant aux ventes dans les réserves.



REVENDICATIONS TERRITORIALES ET RÉCONCILIATION

La Commission d'enquête sur Ipperwash s'est penchée sur les événements entourant la mort de Dudley George, un membre des Premières Nations qui, bien que non armé, a été tué par un officier de la Police provinciale de l'Ontario pendant une manifestation organisée dans le parc provincial d'Ipperwash en 1995. L'enquête a fait ressortir la nécessité, pour la province, de modifier profondément son approche dans le règlement des différends liés à des revendications territoriales et a mené à la création du ministère des Affaires autochtones, qui est récemment devenu le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation. Les revendications territoriales concernent plusieurs parties et de multiples intérêts. Certains des traités qui sous-tendent ces revendications ont été négociés il y a des centaines d'années, et il arrive fréquemment que leur intention soit interprétée différemment par la Couronne et les Premières Nations.

Le ministère a collaboré avec des partenaires négociateurs pour améliorer le processus des revendications territoriales et favoriser un règlement plus rapide et plus efficace. À ce titre, l'entente de principe conclue avec les Algonquins de l'Ontario représente une véritable percée et les parties espèrent qu'elle débouchera sur le premier traité des temps modernes de la province.

Ces réussites émanent en partie de l'engagement de l'Ontario à travailler en collaboration avec les Premières Nations et d'autres partenaires autochtones pour que les relations fondées sur des traités soient adaptées aux temps modernes et se révèlent mutuellement avantageuses. La Stratégie concernant les traités fait partie de ce travail et vise à sensibiliser la population, à favoriser l'engagement constructif, à revitaliser la relation découlant des traités et à promouvoir l'amélioration de la situation socioéconomique des peuples autochtones.

La résolution des griefs historiques est au cœur de l'orientation stratégique du ministère dans laquelle les revendications territoriales et la réconciliation jouent un rôle crucial.

« Habituellement, le catalyseur immédiat de la plupart des principales occupations et protestations est un différend relatif à une revendication territoriale, un lieu de sépulture, l'exploitation des ressources ou les droits de récolte, de chasse et de pêche. Le conflit fondamental porte toutefois sur les terres. »

—Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash

QU'EST-CE QU'UNE REVENDICATION TERRITORIALE?

Dans une revendication territoriale, une communauté autochtone tente de prouver qu'elle a légalement droit à des terres de réserve ou à une indemnité financière, ou aux deux, ou encore que ses droits ancestraux sur des terres et des ressources naturelles n'ont jamais été cédés à la Couronne.

Les revendications traitées en Ontario concernent les droits des communautés autochtones aux terres et à l'utilisation des terres. Le Canada peut traiter d'autres types de revendications, notamment celles qui concernent la façon dont le gouvernement fédéral gère des sommes d'argent appartenant à une Première Nation.



DONNÉES

22 : Nombre de revendications territoriales résolues depuis 2007

19 522 hectares : Superficie de terres de la Couronne transférées par l'Ontario au Canada, à l'usage et au profit des communautés des Premières Nations

130 millions de dollars : Indemnités payées aux Premières Nations depuis 2007

2 fois : Taux de règlement des revendications territoriales depuis 2007

145 ans : Durée du litige relatif à la revendication de la Première Nation du lac des Mille Lacs portant sur une inondation, avant le règlement final conclu en mai 2017

5 ans : Temps qu'il a fallu à l'Ontario, depuis la date du dépôt, pour conclure un accord de revendication territoriale avec la Première Nation de Mishkosiminiziibiing et la Première Nation ojibway d'Onigaming, dans le Nord-Ouest de l'Ontario

L'ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LES ALGONQUINS PRÉPARE LE TERRAIN POUR LE PREMIER TRAITÉ DES TEMPS MODERNES EN ONTARIO

La revendication de droits et de terrains des Algonquins couvre une superficie de 36 000 kilomètres carrés dans le bassin versant de l'Outaouais, dans l'Est de l'Ontario. Les requêtes présentées à la Couronne à ce sujet remontent à 1772.

En octobre 2016, le gouvernement de l'Ontario a conclu une entente de principe historique avec les Algonquins de l'Ontario. Cette entente a ouvert la voie à des négociations visant à conclure un traité protégé par la Constitution qui définira

« Cette étape importante dans la conclusion du premier traité moderne en Ontario illustre bien ce qu'il est possible d'accomplir lorsque des partenaires déterminés s'unissent dans un esprit de réconciliation. Plus d'un million de personnes partagent ces terres avec les Algonquins de l'Ontario, et le traité moderne permettra aux habitants des secteurs avoisinants de devenir des partenaires, ce qui amènera de nouvelles possibilités économiques à leurs collectivités. »

- David Zimmer, ministre des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation

RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DES CRIS DE CHAPLEAU

Les Premières Nations qui n'ont pas reçu toutes les terres auxquelles elles avaient droit aux termes de traités historiques peuvent présenter une revendication relative aux droits fonciers issus d'un traité. C'est ainsi que la Première Nation crie de Chapleau a procédé au sujet du traité no 9, signé en 1906.

À l'issue des négociations, le règlement de 2016 incluait un versement de 21,5 millions de dollars par le Canada pour compenser la perte de l'utilisation des terres des réserves, un territoire de 4000 hectares de terres de la Couronne et une indemnisation de près de 353 000 \$ de la part de l'Ontario.

les droits actuels des Algonquins sur les terres et les ressources naturelles situées dans la zone de l'entente. Le but définitif est de créer un traité moderne qui apportera des clarifications en ce qui concerne l'avenir pour tous ceux qui vivent et qui travaillent sur le territoire revendiqué, de concilier les droits et intérêts de tous les intervenants concernés et de créer de nouvelles possibilités économiques.

AFFAIRES JURIDIQUES

En raison de la discrimination systémique et de l'injustice qui persiste, de nombreux peuples autochtones ont perdu confiance dans le système de justice. L'Ontario s'engage à aborder les problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones dans toutes les facettes du système, que ce soit en tant que victimes, accusés ou communautés. Dans le cadre de cet engagement, l'Ontario a créé le Groupe consultatif de la justice pour les Autochtones afin de fournir directement au procureur général des conseils sur des questions juridiques touchant les peuples autochtones. En outre, la province a établi une division à l'intérieur du ministère du Procureur général pour traiter les problèmes juridiques autochtones et a mis sur pied un Conseil des aînés afin d'orienter le travail de la Division de la justice pour les Autochtones.

CRÉER UN SYSTÈME DE JUSTICE RÉCEPTIF ET ADAPTÉ À LA CULTURE

L'Ontario investit dans la prestation de services adaptés à la culture afin de combler les écarts pour les Autochtones qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. Dans le cadre des mesures prises par la province en réponse au rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir 45 millions de dollars sur trois ans pour la mise en œuvre d'un système de justice réceptif et adapté à la culture. L'Ontario travaille aussi avec des collectivités autochtones à des projets axés sur la revitalisation des principes et des systèmes juridiques, de l'autonomie et des cultures autochtones.

Progrès récents :

- Le ministère du Procureur général consulte des communautés autochtones afin de repérer les lacunes dans la prestation des services aux victimes autochtones. La rétroaction ainsi obtenue sert à orienter la conception et la prestation de services distincts pour les victimes autochtones, créés et fournis par des communautés et des organisations autochtones.
- En 2016, le ministère du Procureur général a entrepris d'élaborer des programmes de mise en liberté sous caution et de détention provisoire pour les Autochtones, y compris le Programme de vérification et de supervision des mises en liberté sous caution, afin d'éliminer certains des problèmes et des obstacles particuliers auxquels se heurtent les Autochtones au stade de la mise en liberté sous caution. De nouveaux programmes de vérification et de supervision des mises en liberté sous caution sont en cours d'élaboration en dix endroits, et des services de renforcement du soutien aux Autochtones ont été créés en cinq endroits.
- Vingt-quatre communautés et organisations autochtones ont reçu du financement destiné à soutenir leur travail de revitalisation des principes et des systèmes juridiques autochtones. Il est prévu que d'autres projets seront également financés.

RAPPORT IACOBUCCI

Malgré les réalisations de la dernière décennie, il reste énormément de travail à faire pour régler le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice. Voilà pourquoi la création d'un système de justice réceptif et adapté à la culture est un élément si important de l'engagement de l'Ontario pour la réconciliation.

Les jurys sont la pierre angulaire du système judiciaire du Canada et il est essentiel que la liste des jurés soit représentative de tous les membres de la société, y compris les peuples autochtones. En 2011, l'honorable Frank Iacobucci a été chargé de déterminer pourquoi les membres des Premières Nations qui résident dans des réserves sont systématiquement exclus de la liste des jurés. M. Iacobucci s'est penché sur le processus actuel de sélection des jurés, a tenu des consultations avec des intervenants autochtones et a évalué les pratiques optimales employées en Ontario et dans d'autres territoires de compétence.

En février 2013, M. Iacobucci a publié le rapport intitulé *La représentation des Premières Nations sur la liste des jurés en Ontario* (le rapport Iacobucci), un examen indépendant qui a mis en lumière l'injustice systémique et la sous-représentation des membres des Premières Nations sur la liste des jurés en Ontario. Le rapport de M. Iacobucci comprend 17 recommandations touchant une gamme de problèmes et vise à aider l'Ontario à accroître la représentativité des Autochtones sur la liste des jurés et à renforcer le système de justice de la province dans son ensemble.

En réponse à ce rapport, le procureur général a annoncé l'établissement du Comité Debwewin chargé de la mise en œuvre de l'examen concernant la liste des jurés et du Groupe consultatif de la justice pour les Autochtones. Le Comité Debwewin a conseillé le sous-procureur général à maintes reprises au cours de son mandat de trois ans, notamment au début de 2018. Il est prévu que le comité publiera son rapport final au printemps ou à l'été 2018.

Selon la recommandation 5 du rapport Iacobucci, un poste de sous-procureur général adjoint (SPGA) devait être créé pour traiter les questions touchant les Autochtones. En mars 2014, le Comité Debwewin a conseillé le sous-procureur général à ce sujet et, en décembre 2014, Mme Kimberly R. Murray a été nommée au poste de SPGA à la Division de la justice pour les Autochtones.

Conformément à la recommandation 2 du rapport Iacobucci, le Groupe consultatif de la justice pour les Autochtones a été nommé comme organisme consultatif auprès du procureur général concernant les questions relatives aux Autochtones et au système de justice. Jusqu'à présent, le groupe s'est réuni six fois, dont deux fois avec le procureur général en septembre 2017 et en janvier 2018. La réforme du cautionnement, l'amélioration des services aux personnes parlant des langues autochtones dans le système de justice et l'établissement d'une formation obligatoire en savoir-faire culturel autochtone pour les travailleurs du secteur de la justice figurent parmi les priorités du groupe.



La Nishnawbe Aski Nation a mené un projet pilote pour trouver dans les réserves des volontaires pouvant servir de jurés dans les districts judiciaires de Thunder Bay et de Kenora. L'objectif initial a largement été dépassé lorsque plus de 450 personnes se sont présentées. Jusqu'à présent, cette liste de jurés volontaires a été utilisée dans le cadre de plusieurs enquêtes, et la réglementation autorisant son utilisation a été prolongée de deux années jusqu'en décembre 2018.

PRINCIPES GLADUE

Les principes établis dans l'affaire Gladue obligent les décideurs à tenir compte de la façon dont la discrimination systémique a contribué à l'incarcération excessive d'Autochtones au Canada. Conformément à ces principes, l'information se trouvant dans le dossier d'une personne autochtone et pouvant avoir contribué à amener cette personne devant les tribunaux doit être interprétée dans le contexte du colonialisme. De plus, les méthodes autochtones de justice réparatrice doivent être prises en considération pour imposer une peine appropriée. Les principes de l'affaire Gladue sont de nature réparatrice et s'appliquent à toute procédure judiciaire qui met en cause la liberté et les intérêts d'une personne autochtone. À ce jour, dans l'ensemble de l'Ontario, le nombre de rédacteurs de rapports et de préposés à l'assistance postpénale Gladue est passé de 21 à 35, et de 4 à 35 respectivement.

JUSTICE RÉPARATRICE

Depuis que l'Ontario a publié sa réponse en juin 2016, le nombre de programmes autochtones de justice réparatrice qui sont en activité dans la province est passé de 9 à 58. Ces programmes permettent à des accusés autochtones de sortir du système de justice pénale afin de participer plutôt à un processus de résolution adapté à leur culture.

ENGAGEMENT DE L'ONTARIO ENVERS LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES



Les programmes qui visent les peuples autochtones mais qui sont conçus sans leur participation ou leur appui ne fonctionnent pas. Grâce à des initiatives telles que la création de la Commission de vérité et de réconciliation, il a été prouvé que les politiques paternalistes sont, au mieux, des tentatives vouées à l'échec, et au pire, des moyens de répression.

Depuis que les gouvernements ont commencé à travailler avec les peuples autochtones pour créer de meilleures possibilités d'inclusion et de leadership dans la conception et la prestation des programmes, les résultats s'améliorent. Autrefois anecdotiques, les réussites peuvent maintenant être évaluées et prouvent sans aucun doute que les programmes adaptés à la culture sont beaucoup plus efficaces.

Le cheminement vers la réconciliation demande que nous comprenions la véritable histoire du Canada et que nous travaillions ensemble pour améliorer les résultats des Autochtones et les possibilités qui leur sont offertes. Dans ce but, il faut faire place aux Autochtones pour leur permettre de créer, de bâtir, d'enseigner et de diriger ces initiatives. Les engagements énoncés dans la réponse de l'Ontario au rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation portent sur cinq axes d'action :

- Comprendre les séquelles des pensionnats;
- Combler les écarts et éliminer les obstacles;
- Créer un système de justice réceptif et adapté à la culture;
- Promouvoir la culture autochtone;
- Renouveler les relations avec les peuples autochtones.

L'Ontario a publié un rapport d'étape après la première année pour souligner les jalons importants qui ont été atteints et la réalisation des engagements qui ont été pris. D'énormes progrès sont faits au titre des engagements de réconciliation et s'étendent à l'ensemble des ministères et des initiatives du gouvernement.



COMPRENDRE LES SÉQUELLES DES PENSIONNATS

En collaboration avec des partenaires autochtones, l'Ontario s'engage à commémorer l'histoire des survivants et à préserver les documents historiques liés aux pensionnats, ainsi qu'à lutter contre le racisme systémique visant les peuples autochtones.

Progrès récents :

- Afin d'honorer et de respecter les traditions de certaines nations autochtones, des modifications ont récemment été apportées aux lois pour permettre aux parents d'inscrire un nom unique sur l'enregistrement de naissance de leur enfant. Jusqu'en janvier 2022, le gouvernement de l'Ontario accorde aussi une exemption des droits pour le changement de nom aux Autochtones survivants des pensionnats et aux membres de leurs familles qui souhaitent reprendre un nom changé par le système des pensionnats.
- Le gouvernement de l'Ontario appuie le Woodland Cultural Centre et son projet de restauration, de transformation et de création d'un important site patrimonial autochtone national d'envergure internationale à l'endroit où se trouvait l'ancien Institut Mohawk, Pensionnat indien, à Brantford.

COMBLER LES ÉCARTS ET ÉLIMINER LES OBSTACLES

Dans la réponse donnée à la Commission de vérité et de réconciliation en 2016, l'Ontario a prévu d'autres mesures visant particulièrement à élucider les causes profondes des disparités

sociales vécues par les populations autochtones de toute la province.

Ces mesures englobent une gamme de services sociaux, notamment des soutiens pour la garde d'enfants, la santé mentale et la prévention des dépendances et du suicide.

Progrès récents :

- Mise en œuvre d'initiatives de prévention dans des Premières Nations comme celles de Pikangikum et de Sandy Lake, dans le but d'améliorer les résultats pour les enfants, les jeunes et leurs familles.
- Soutien au nouveau centre de mieux-être Mino Aya Ta Win de Fort Frances afin d'améliorer l'accès à des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances adaptés à la culture pour les communautés des Premières Nations du Nord-Ouest de l'Ontario.

PROMOUVOIR LA CULTURE AUTOCHTONE

L'intégration forcée des enfants autochtones aux pensionnats leur a fait perdre leur identité et a empêché les parents de transmettre leur langue et leur culture à leurs enfants. Ces événements ont provoqué des traumatismes intergénérationnels dans bien des familles de toutes les communautés autochtones. Voilà pourquoi il est si important d'appuyer les efforts visant à rétablir et à célébrer la langue et la culture dans le cadre d'initiatives de réconciliation à long terme.

Progrès récents :

- Suite au succès des camps pilotes organisés au sein des Premières Nations de Fort Albany et de Pikangikum en février 2017, la province travaille avec des partenaires autochtones à mettre sur pied

12 camps de leadership régionaux pour les jeunes et plus de 40 camps culturels communautaires d'ici 2019.

- Mis en place au cours de l'été 2017, le Fonds culturel autochtone appuie les communautés, la culture et le mode de vie des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le fonds a pour objectif de soutenir les priorités et les activités culturelles importantes pour les peuples autochtones.

RENOUVELER LES RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les non-Autochtones de l'Ontario, et surtout les gouvernements de la Couronne, doivent revoir et renouveler leurs relations avec les Autochtones en s'appuyant sur le respect et la compréhension. C'est pour cette raison que l'Ontario s'emploie à appliquer un modèle de réconciliation aux tâches quotidiennes de tous ses fonctionnaires.

L'approche de l'Ontario relativement aux relations autochtones et à la réconciliation repose sur un engagement à établir et à maintenir des relations constructives et coopératives fondées sur le respect mutuel de manière à améliorer les chances pour tous les Autochtones, ce qui correspond aux principes évoqués dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Depuis 2009, l'Ontario demande au gouvernement fédéral d'adhérer à la déclaration. L'Ontario s'engage à travailler en partenariat avec le Canada et les partenaires autochtones à mesure que le gouvernement fédéral réalisera son projet national de mise en œuvre de la déclaration.

Progrès récents :

- L'emploi du mot « autochtone » dans les ministères gouvernementaux et dans les programmes, le cas échéant.
- La reconnaissance des traités dans les déclarations des ministres, dans le serment professionnel de la fonction publique et dans les documents émis par le gouvernement.
- L'établissement de procédés visant à inclure les conseils des Aînés et des jeunes dans la prise de décision au gouvernement.
- La traduction de documents gouvernementaux dans des langues autochtones, si possible.



POURSUIVONS NOTRE CHEMIN

L'établissement d'un ministère autonome responsable des priorités et des initiatives autochtones en 2007 a largement contribué à resserrer les liens et par la suite, à créer des occasions d'améliorer les résultats. Cependant, il n'est possible de faire des progrès durables vers une vraie réconciliation que si le respect des peuples autochtones est ancré dans chaque ordre de gouvernement. Le processus est en cours et les ministères individuels travaillent de façon plus coopérative avec les partenaires autochtones, dans les consultations comme dans les transferts de pouvoirs.

À l'intérieur du gouvernement, les efforts visant à accroître la compétence culturelle au sein de la fonction publique favorisent l'évolution continue des relations avec les communautés autochtones. Nos partenaires autochtones jouent maintenant des rôles plus importants dans la conception et la prestation de programmes et de politiques qui influent directement sur leurs communautés, ce qui se révèle primordial. Les peuples autochtones savent quels sont les programmes et les politiques qui répondront le mieux aux besoins de leurs membres et de leurs communautés.

La réforme mesurable et durable du système de justice ne pourra se faire qu'en réduisant sensiblement le taux d'incarcération des peuples autochtones. L'adoption continue de pratiques traditionnelles signifie que les communautés autochtones jouent un rôle croissant dans l'administration de la justice. Des réformes du système de justice ainsi que des programmes adaptés à la culture permettront aux femmes et à leurs familles de se sentir plus en sécurité dans leurs propres communautés.



Sur le plan économique, la réconciliation signifie aussi que les travailleurs autochtones peuvent accéder à davantage de possibilités de formation et d'emploi dans leurs communautés. D'ailleurs, les communautés sont maintenant plus aptes à dialoguer directement avec des promoteurs qui montrent une meilleure compréhension et davantage de respect pour le rôle des traités dans notre pays lorsqu'ils se présentent à la table des négociations. Ce degré de compréhension accru conjointement avec des lignes directrices claires sur la consultation des communautés autochtones signifient que celles-ci profiteront plus directement du partage des bénéfices liés aux investissements que font les entreprises et les gouvernements.

L'Ontario s'engage à promouvoir des progrès sensibles au cours des dix prochaines années et par la suite. Nous ne pourrons nous acquitter de cet engagement qu'en avançant dans le respect qui découle d'une compréhension mutuelle et en nouant des partenariats aussi autonomes qu'efficaces. En définitive, la réussite sera l'œuvre des peuples autochtones.

UNE DÉCENNIE DE RÉFLEXION

« En 2007, notre gouvernement créait un ministère autonome en espérant vivement améliorer les relations entre l'Ontario et les peuples autochtones. Nous en avons fait du chemin en dix ans. Le ministère porte un nouveau nom, a un mandat plus fort et est résolument déterminé à redresser les torts et à tisser des liens fondés sur la confiance et le respect. Je remercie tous ceux qui ont travaillé au ministère sous la très solide direction du ministre David Zimmer, de la sous-ministre Deborah Richardson et de leurs prédécesseurs. Je tiens particulièrement à remercier tous les dirigeants des peuples autochtones qui ont accompagné le ministère au cours des années et veillé à ce que le travail accompli soit le fruit d'un véritable partenariat. »

- Dalton McGuinty, 24e premier ministre de l'Ontario

« Je suis extrêmement fier et honoré d'avoir été le premier ministre à diriger ce qui était à l'époque le ministère des Affaires autochtones. C'est lorsque j'étais ministre des Richesses naturelles que je me suis vraiment intéressé aux problèmes auxquels faisaient face les communautés des Premières Nations de l'Ontario. Comme je m'investissais davantage dans ces dossiers, j'ai abordé le premier ministre d'alors, Dalton McGuinty, et lui ai demandé de me confier la direction du Secrétariat des affaires autochtones. Au moment de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwah, le premier ministre McGuinty a créé le ministère des Affaires autochtones et m'a nommé ministre. Maintenant devenu le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation, ce ministère fait avancer les initiatives importantes et les travaux commencés il y a plus de dix ans. »

- David Ramsay, ancien ministre des Affaires autochtones (2007)





« Le fait de devenir un ministère dédié en 2007 a constitué un geste symbolique fort découlant de la Commission d'enquête sur Ipperwash. Une décennie plus tard, le MAA/MRAR a démontré la nécessité opérationnelle de disposer d'un portefeuille autonome. C'est un hommage que l'on rend aux professionnels de haut niveau qui y travaillent et aux communautés autochtones qui sont disposées à former des partenariats. La création de ce ministère reste le moment fort de mes dix années à Queen's Park, et je souhaite au MRAR de nombreuses décennies fructueuses à venir. »

- Michael Bryant, ancien ministre des Affaires autochtones (2007-2008)

« C'est une incroyable leçon d'humilité que de voir le chemin que nous avons parcouru pour reconstituer une histoire commune, marquée par les injustices et les inégalités, afin d'opérer un changement significatif dans la vie des peuples autochtones de l'Ontario. Je salue la passion et le dévouement constants de l'équipe tout entière, ancienne et actuelle, en poste au ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation pour le travail inestimable que vous accomplissez. Au moment d'aborder une nouvelle décennie de partenariats avec les peuples et les communautés autochtones, je sais que nous poursuivrons ensemble sur cette lancée et que nous continuerons notre cheminement vers la réconciliation. »

- Brad Duguid, ancien ministre des Affaires autochtones (2008-2010)

« La période au cours de laquelle j'ai été sous-ministre de ce grand ministère a été un privilège et une période phare de ma carrière au gouvernement. Tout au long de ma carrière, j'ai été profondément bouleversé lorsque j'ai eu à travailler avec des dirigeants autochtones puisque j'ai été témoin directement de la passion qu'ils avaient pour leurs communautés. Et pendant que j'étais sous-ministre, nous avons lancé une approche sur plusieurs fronts pour sensibiliser la population à l'existence des traités, et avons produit une première carte illustrant les traités en Ontario et qui a été distribuée partout. Cette initiative nous a permis d'aborder le sujet des traités dans les programmes d'enseignement et d'organiser une campagne interactive dans les médias sociaux. Merci à tous les membres du personnel du MRAR et à vos collègues du gouvernement pour la passion dont vous faites montre chaque jour dans le cadre de cet important travail. »

- David de Launay, ancien sous-ministre

« Ce qui m'a frappée dès le départ, c'est à quel point les employés du ministère étaient passionnés par leur travail et déterminés à améliorer les conditions des peuples autochtones. Miigwetch à tout le personnel et aux communautés autochtones de l'Ontario. »

- Lori Sterling, ancienne sous-ministre

« Félicitations à tous ceux qui ont travaillé au ministère au cours des dix dernières années. La voie vers la réconciliation sera longue et parsemée d'embûches. Votre empressement à écouter, votre ouverture aux nouvelles approches, votre énergie et votre détermination nous ont aidés à franchir d'importantes étapes vers cet objectif. Merci pour les efforts que vous avez déployés. »

- Christopher Bentley, ancien ministre des Affaires autochtones (2010-2011)



ISBN 978-1-4868-0877-9

Les 10 premières années du ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation